



# REGLEMENT DE LA VERT'URI 2024

## **Article 1 – Organisation :**

Le Trail de la Vert'Uri est organisé par l'Association Sportive et Culturelle d'Uriménil (A.S.C.U.). L'épreuve compte trois parcours d'environ 10, 16 et 21 km sur des sentiers et des chemins à travers les prairies et les forêts des communes d'Uriménil, et Hadol

## **Article 2 – Conditions d'inscription :**

Les inscriptions sont possibles sur le site internet dédié à cet effet [www.courirvosges.com](http://www.courirvosges.com) ou par voie postale à l'adresse suivante :

M COSTEY Anthony  
11 route des bruyères  
88220 URIMENIL

Chaque participant devra obligatoirement présenter lors de son inscription :

- Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation,
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester la possession du certificat médical.

Les inscriptions doivent être accompagnées du paiement (voir Article 3 – Droits d'engagements et annulations).

Courses ouvertes à tous à partir de 20 ans pour le parcours de 21 km, à partir de 18 ans pour le parcours de 16 km et à partir de 16 ans pour le parcours de 10 km. Sous réserve du respect de la Loi du 23 mars 1999 – articles 5 et 6 – concernant le certificat médical et les licences.

Les inscriptions sont limitées à 499 inscrits au total, répartis comme suit :

- 120 pour le 21km,
- 140 pour le 16km,
- 200 pour le 10km.
- 39 pour le relais

## **Article 3 – Droits d'engagements et annulations :**

10 km : 9 € (12 € le jour de la course)

16 km : 13 € (16 € le jour de la course)

21 km : 16 € (19 € le jour de la course)

Le relais : 18€ (21€ le jour de la course)

Chèque à l'ordre de l'A.S.C.U.

En cas d'annulation, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical.

## **Article 4 – Retrait des dossards et départs :**

Les dossards seront à retirer sur place le jour de l'épreuve à partir de 8h00.

Le départ est prévu à 9h00 pour le parcours de 21km et le relais, à 9h20 pour le parcours de 16km et à 9h40 pour le parcours de 10km, sauf impératif, depuis le stade d'Uriménil.

## **Article 5 – Toilettes et douches :**

Des toilettes et des douches seront mises à disposition.

## **Article 6 – Parcours :**

Les parcours seront balisés à l'aide de rubalises, piquets et panneaux.

Les parcours comptent les dénivelés suivants :

- 10 km : 230 m,
- 16 km : 400 m,
- 21 km : 570 m.

### **Article 7 – Assurances :**

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. L'A.S.C.U. décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve. L'association vous rappelle l'intérêt de souscrire à une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels votre pratique sportive peut vous exposer (article L. 321-4 du code du sport).

### **Article 8 – Assistance médicale et sécurité :**

La sécurité sera assurée par un poste de secouristes du « Comité Français de Secourisme des Vosges » accompagné d'un médecin et d'une ambulance.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril les participants.

### **Article 9 – Environnement :**

Les compétiteurs doivent respecter l'environnement en restant sur le tracé de la course, sans rien jeter dans la nature (des poubelles sont à disposition sur le parcours), en respectant les bénévoles de l'organisation, les spectateurs et toutes personnes sur le circuit. Les chiens devront être tenus en laisse sur l'ensemble du parcours.

### **Article 10 – Ravitaillements :**

Les participants peuvent prendre une collation avant le départ. Des ravitaillements sont prévus sur le parcours : 1 pour le parcours de 10 km, 2 pour le parcours de 16km et 3 pour celui de 21 km. A l'arrivée, les compétiteurs bénéficieront d'un nouveau ravitaillement et se verront remettre un lot.

### **Article 11 – Remise des prix :**

Les récompenses se feront à 11h00 pour les trois courses au stade d'Urmenil  
Les premiers de chaque catégorie de chaque course se verront remettre une récompense.

### **Article 12 – Résultats :**

Les résultats seront affichés dès que possible. Seul le temps ou le classement du chronométrateur fera foi. Les résultats seront mis en ligne sur le site <http://ascu.wix.com/verturi> et sur la page Facebook « Trail de la Vert'Uri » le plus rapidement possible.

### **Article 13 – Droits à l'image :**

Chaque participant autorise l'organisateur ainsi que les ayants-droits, tels que ses partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation.

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

